

Les Activités Enfants du Comité d'Entreprise

Avenir
sopra-steria

100% Salariés, Indépendants et Engagés

Trop insuffisantes : Le CE a les moyens de plus de Subventions et de plus d'activité



Remplacez
"je dois" par
"je choisis"

Pour l'équipe AVENIR, chaque salarié a droit aux subventions sportives et culturelles par enfant à charge. Il a donc des subventions proportionnelles à ses besoins.

**En clair,
Le CE doit favoriser les activités sportives et culturelles des enfants (équitation, musique ...)
... Des enfants à l'aise c'est des salariés ZEN**